



**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**Pôle Vie Locale - Réussite et  
Solidarité - Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine  
Réf. JDD/ADe  
Affaire suivie par Aline DEVÈMY  
Chargée du Développement Culturel

Nomenclature : 08-09

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DU  
CONTRAT CONCERNANT LES ATELIERS DE  
CREATION RADIOPHONIQUE AVEC MICROS-  
REBELLES DANS LE CADRE DE POLARLENS 2025**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-  
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25  
mai 2020, décidant l'application des dispositions  
prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégation à des Adjointes au Maire, modifié par l'arrêté  
n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5  
relatif aux délégations de Monsieur Thibault  
GHEYSENS,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment  
l'article R2122-3-1°

Considérant que la Ville de Lens organise les 22 et 23  
mars 2025 la 27<sup>ème</sup> édition du Salon du Livre Policier  
de Lens « PolarLENS », que la thématique choisie par  
la Ville de Lens est « **Héroïnes !** » ;

Considérant que Micros-rebelles est en capacité  
d'accompagner sur le plan de l'animation culturelle la  
ville de LENS dans l'organisation de PolarLENS, en  
s'appuyant sur son expertise en matière d'organisation  
d'ateliers et de restitution radiophoniques à destination  
du public scolaire et du grand public et sa  
connaissance du territoire et de sa population et de sa  
capacité à s'adapter au thème du genre policier et du  
salon de l'édition 2025.

**Décision : 2024- 313**

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** – D'autoriser la signature du contrat relatif à la réalisation de plusieurs ateliers sous le titre « Radio Polar » dans le cadre de la programmation culturelle de la 27<sup>ème</sup> édition de PolarLens, comprenant : des ateliers de création d'émissions radiophoniques à destination des publics scolaires et des publics issus du réseau de lecture publique et adaptés à la thématique de l'édition 2025 « **Héroïnes !** » avec Micros-rebelles, sis Maison des jeunes Buisson, rue Léon Blum, 62 300 Lens.

**ARTICLE 2** – Le contrat est passé pour un montant global forfaitaire de 5 000 € (non assujetti à la TVA).

**ARTICLE 3** – Le contrat est passé pour la période comprise entre la date de notification et le 23 mars 2025.

**ARTICLE 4** – Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 et seront prévus au budget 2025

**ARTICLE 5** – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 24 OCT. 2024

**Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire**

Pierre MAZURE